



Document cadre identifiant les surfaces ouvertes aux projets d'installations photovoltaïques :

La Préfecture des Hautes-Pyrénées, informe le public qu'une participation par voie électronique est organisée du 15 septembre au 8 octobre 2025 à 18 heures, sur le projet d'arrêté préfectoral établissant, pour le département des Hautes-Pyrénées, le document cadre identifiant les surfaces ouvertes aux projets d'installations photovoltaïques au sol ainsi que les conditions de leur implantation. Il s'agit d'une validation parcellaire cadastrale par parcelle cadastrale, sur tout le territoire du département. Le lien :
<https://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultation-du-Public2/Participation-du-public-par-voie-electronique-PPVE>

Déchetterie :

A compter du premier septembre, les déchetteries du Symat ont repris leurs horaires habituels.

Pour Montgaillard : mardi, mercredi et samedi de 9 h à 12h et de 14h à 17h.

Lots d'affouage :

Par délibération du 11 Août 2025, les lots d'affouage proposés par la commune seront facturés 55 euros le lot (au lieu de 40 euros, tarif 2016).

Atelier de rénovation énergétique :

France Rénov' Hautes Pyrénées organise un Atelier de la rénovation énergétique, lundi 29 septembre à 18h30 à la maison de quartier Clair Vallon, 65 rue des Saules à Bagnères de Bigorre.

Comment fonctionnent les financements, bien isoler pour bien rénover, reconnaître, éviter et signaler les arnaques. Réponses personnalisées sont les sujets qui seront développés durant cet atelier.

Gratuit et sans inscription, informations au 05 31 74 36 65.

Ligne THT :

Les travaux d'élagage et de remplacement des pylônes de la THT (secteur Buala et sur la plaine) vont reprendre cet automne.

Du nouveau dans le village :

Comportementaliste chat et cat-sitter. Contact : adelinesalvador.pro@gmail.com ou adelinesalvador.fr.

Animaux errants :

La commune vient de passer une convention avec la SPA d'Azereix afin que les particuliers puissent conduire les animaux errants à ce refuge ou le contacter pour procéder à leur enlèvement.

Définition d'un animal errant (article L211-23 du code rural) : « *Est considéré comme en état de divagation, tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.* »

La commune fait face à une augmentation de la population féline : faites stériliser vos animaux et ne nourrissez pas les autres.

Elections municipales :

Les dates des élections municipales ont été fixées par le ministère de l'intérieur aux 15 et 22 mars 2026 pour les deux tours.

Ces élections, pour la première fois dans notre village, n'autoriseront pas le panachage, il faudra voter liste entière sans modification de l'ordre des candidats, sous peine de voir le bulletin annulé.

Par ailleurs, les listes soumises au vote devront obligatoirement être paritaires. Le nombre de Conseillers pour Montgaillard étant de 15, il sera accepté des listes allant de 13 minimum à 17 candidats maximum, en respectant strictement l'alternance femme/homme ; exemple : Tête de liste femme, numéro 2 homme, numéro 3 femme etc..., ou inversement Tête de liste homme, numéro 2 femme, numéro 3 homme, etc...

C'est le moment, pour ceux qui le désirent, de réfléchir à des projets et un engagement actif pour la commune.

Les inscriptions sur les listes électorales pour ce scrutin seront ouvertes jusqu'à mi-février 2026.

Atelier créatif à la bibliothèque : réalisation de cartes de Noël et du Nouvel an

Venez découvrir les techniques de gravure sur « brique de lait » et d'impression.

Apportez vos emballages de brique type « Tetra Pak », puis repartez avec vos cartes de vœux.

Mercredi 17 décembre 2025 de 16h30 à 18h30, à la bibliothèque de Montgaillard.

Sur inscription : bibliotheque.montgaillard65@orange.fr

Tout public (enfant à partir de 5 ans et accompagné). Participation libre.

Lire et Faire Lire

Depuis plus de douze ans des bénévoles de l'association Lire et Faire Lire ont partagé le plaisir de la lecture avec les enfants de Grande Section de maternelle.

Aujourd'hui l'enseignante et les élèves espèrent l'arrivée d'une nouvelle ou un nouvel intervenant. Vous avez plus de cinquante ans, pourquoi pas vous ? Vous lirez une fois par semaine à un petit groupe de 2 à 6 enfants maximum dans une démarche axée sur le plaisir de la lecture et la rencontre entre générations.

Renseignements à l'école : 05 62 91 53 72